



Cahier de charges

Plan d'action régional
en matière de conciliation travail-famille

11 février 2009

CONTEXTE

La Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie est l'interlocutrice du gouvernement du Québec dans la région, en matière de développement régional. Elle a, entre autres, le mandat de favoriser la concertation des partenaires de la région regroupés autour de différents secteurs d'activité, dont le secteur « Enfance-Jeunesse-Famille ».

La CRÉ de la Mauricie a obtenu l'appui financier du ministère de la Famille et des Aînés (en vertu du programme de soutien à des projets issus de la communauté en matière de conciliation travail-famille) et l'aval de sa table Enfance-Jeunesse-Famille afin d'élaborer un plan d'action régional en matière de conciliation travail-famille.

NATURE DU MANDAT

Le Plan d'action devra être élaboré sur une base régionale de sorte que les trois villes (Trois-Rivières, Shawinigan et La Tuque) ainsi que les trois MRC (Maskinongé, Mékinac et Des Chenaux) devront être couvertes par ce projet.

Le Plan d'action régional devra être élaboré selon une approche consultative et inclusive des différentes clientèles : les mères et les pères de famille, les aînés, les enfants, les aidants naturels, les employeurs, les institutions publiques et municipales et les organismes communautaires.

Le consultant devra identifier les projets déjà en opération sur le territoire en matière de conciliation travail-famille. Le Plan d'action devra présenter une série de projets novateurs et complémentaires à ceux déjà portés par nos partenaires, ce qui inclut les mesures mises de l'avant par le milieu municipal dans le cadre des politiques familiales et des politiques de développement social.

CALENDRIER DE RÉALISATION

Principales étapes prévues pour la réalisation du plan
<p>Portrait de la situation actuelle en matière de conciliation travail-famille en Mauricie (qui fait quoi en région)</p> <p>Identification des politiques, mesures et actions existantes en matière de conciliation travail-famille en Mauricie</p>
<p>Définition des préoccupations et des besoins des partenaires de la région relativement à la conciliation travail-famille</p> <p>- <i>Livrable : Portrait de la situation et constats des besoins identifiés</i></p>
<p>Élaboration d'un plan d'action triennal devant faciliter la vie des femmes et des hommes qui ont la responsabilité de jeunes enfants ou encore d'un proche malade ou en perte d'autonomie.</p> <p>- <i>Livrable: Plan d'action régional triennal</i></p>
<p>Élaboration d'un plan de mise en œuvre comportant, entre autres, l'identification des porteurs de dossiers, les partenaires associés et les échéanciers de réalisation</p> <p>- <i>Livrable: Plan de mise en œuvre</i></p>

Durée du mandat à réaliser : approximativement 28 semaines

PRÉCISIONS SUR LE MANDAT

Démarche de consultation

Le consultant devra planifier et animer de multiples rencontres avec différentes clientèles afin d'aller chercher les préoccupations, les besoins et les enjeux entourant la conciliation travail-famille. Outre sa capacité d'animer des groupes de discussion, le consultant devra réaliser le Plan d'action régional à partir des études pertinentes et récentes sur le sujet.

La CRÉ dispose d'instances de concertation qui pourront être consultées pour réaliser ce mandat : Table Enfance-Jeunesse-Famille, Forum de la société civile, Manufacturiers

exportateurs de la Mauricie, Consortium en développement social, Forum Jeunesse Mauricie, Table de concertation du mouvement des femmes, etc.

Supervision immédiate du mandat

Le mandat sera sous la supervision technique d'un agent de développement de la CRÉ qui s'assurera que les travaux se réalisent en respect du présent cahier de charges.

Suivi du mandat

La CRÉ mettra en place un comité de suivi pour approuver les étapes d'avancement des travaux. Les commentaires du comité de suivi devront être pris en compte par le consultant qui aura, par la suite, à apporter, s'il y a lieu, les ajustements requis à l'élaboration du plan.

Délais d'exécution

Le Plan d'action régional en matière de conciliation travail-famille devra être déposé à la CRÉ au plus tard le 30 novembre 2009.

BUDGET POUR LA RÉALISATION DU MANDAT

La CRÉ dispose d'une enveloppe au montant maximum de 50 000 \$ pour réaliser ce mandat. Il s'agit d'une enveloppe globale. Le consultant devra assumer ses frais de repas et frais de déplacement pour la réalisation du mandat.

Par contre, le consultant pourra utiliser, sans frais, la salle de travail et la salle de conférence de la CRÉ pour tenir différentes rencontres. Aussi, le photocopieur et la timbreuse de la CRÉ seront mis, au besoin, à la disposition du consultant, sans frais.

CONTENU DE LA PROPOSITION

- Votre perception du mandat (approche préconisée pour réaliser le mandat);
- La présentation de l'équipe qui travaillera à ce mandat incluant le dépôt du curriculum vitae;
- Un échéancier détaillé de réalisation du mandat;
- Un budget détaillé;
- Les honoraires demandés et les modalités de paiement souhaitées;
- Vos attentes face à la CRÉ.

RÉSILIATION DE CONTRAT

La CRÉ pourra, en tout temps, mettre fin au contrat par un avis écrit au consultant qui prendra effet sur réception, ou à la date prescrite par la CRÉ, dans l'éventualité où elle juge que le consultant ne respecte pas ses engagements. En pareil cas, un rappel des engagements aura préalablement été fait par la CRÉ, mais le consultant n'en aura pas tenu compte.

DÉPÔT DE LA PROPOSITION

Date limite pour le dépôt de la proposition : **le mercredi 4 mars 2009, 16h00**

Votre proposition doit nous parvenir, dans le délai prescrit, par courriel, à l'attention de monsieur Patrick Guérard, à l'adresse suivante : patrick.guerard@cre-mauricie.qc.ca .

En prenant soin d'inscrire dans l'objet du message : Proposition du Plan d'action régional en matière de conciliation travail-famille.

ENGAGEMENT DE LA CRÉ

Aucun coût relatif à la production de la proposition ne sera défrayé par la CRÉ.

Pour de plus amples informations, le consultant peut communiquer avec :
Monsieur Patrick Guérard au (819) 691-4969 poste 225 ou patrick.guerard@cre-mauricie.qc.ca